



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2002-MC-3669

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 495787

DOSSIER N^o : 17450

Objet : AASTRA Technologies Limited
Demande de visa

Vu la demande présentée le 25 novembre 2002;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice adjointe - Marchés des capitaux octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 2 décembre 2002 de AASTRA Technologies Limited concernant le placement de 2 175 800 actions ordinaires au prix de 18,50 \$.

Le visa prend effet le 3 décembre 2002.

La directrice adjointe - Marchés des
capitaux,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

AB/lb